

Prévention des avalanches urbaines : l'AIRAP écrit à 273 maires

mardi 7 avril 2015

Les SSA,H (sites sensibles en secteur habité) ont été identifiés par l'Etat (via l'IRSTEA) www.avalanches.fr. Ils sont au nombre de 1431 et sont situées sur le territoire de 292 communes.

En février 2015, 18 de ces communes bénéficient, grâce au sens des responsabilités du préfet de leur département, de la connaissance précise (sous réserve de cartes bien faites) des secteurs susceptibles d'être touchés par une avalanche exceptionnelle. Dans un plan de prévention des risques, ces communes ont intégré ce risque d'avalanche urbaine afin de s'y préparer au mieux et ainsi préserver les populations.

Dans les 273 autres, on peut y mourir un jour de grande neige dans son logement, sans même savoir que le secteur est dangereux. Le maire ne vous aura pas averti qu'il est nécessaire d'évacuer avant qu'il ne soit trop tard. Et pourtant il sait que certains secteurs sont dangereux, et que le zonage de ces secteurs n'a pas été réalisé. Il s'abrite mentalement derrière le fait que c'est à l'Etat d'afficher le risque, donc de faire les cartes d'avalanches. Il oublie qu'il est, de son côté, responsable de la sécurité dans sa commune et qu'il a un devoir de chercher à savoir.

Les informations sont, pourtant, à sa disposition.

Elles ont été transmises, à nouveau, par l'AIRAP en février 2015 par courrier recommandé avec accusé de réception à chacun des 273 maires.

Cet envoi était accompagné, en particulier, de la dernière version 2012 du Guide méthodologique avalanches. Ce Guide réalisé avec l'aide d'experts par le Ministère actualise un travail initié dès le début des années 2000 et qui n'est pas encore signé par la Ministre, sous la pression sans aucun doute des associations des élus et des professionnels de la montagne. Ceux ci considèrent que la prise en compte totale des risques est une contrainte, voire un facteur nuisible pour le tourisme ...

Cette problématique des avalanches urbaines fait écho aux débats consécutifs à la tempête Xynthia et par sa démarche l'AIRAP entend simplement faire en sorte qu'aucun maire ne puisse dire en cas de drame qu'il n'était pas au courant.

L'AIRAP a été créée et est composée de parents ayant perdu leurs enfants dans l'avalanche de Montroc en 1999 et pour qui il est insupportable que toutes les connaissances de ce drame ne soient pas tirées dès lors que l'information sur les risques est disponible.

[Plus d'informations sur le site de l'AIRAP](#)
